

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 129 (1978)
Heft: 1

Artikel: De la nécessité d'une doctrine des méthodes du traitement sylvicole à l'échelon des cantons
Autor: Pourtalès, F. de
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-764338>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la nécessité d'une doctrine des méthodes du traitement sylvicole à l'échelon des cantons.

Par F. de *Pourtalès*, Lyss

Oxf. : 903 : 2

Introduction

Ce bref exposé n'a pas la prétention d'offrir une solution «recette» afin d'harmoniser les méthodes du traitement sylvicultural dans les différents cantons ou même de favoriser l'établissement de directives limitatives mais, de soulever un problème qui mériterait d'être traité au cours des conférences de service: «celui du choix des méthodes sylviculturales, afin d'atteindre avec un minimum d'investissements les buts fixés».

La situation aujourd'hui

Les lois fédérales et cantonales régissant les forêts sont restrictives, impératives, aménagistes et conservatrices (ceci toujours dans le sens positif des expressions utilisées) sans jamais parler du traitement à appliquer. Les agents forestiers disposent donc d'une grande liberté quant au choix des méthodes. Dans les plans d'aménagement, ils établissent:

- les buts à atteindre,
- les moyens à utiliser y compris le traitement à appliquer.

Sur le terrain, la forêt offre trop souvent une image différente de celle fixée dans le plan d'aménagement (la vraie forêt jardinée exceptée). Les raisons de cette situation sont en général:

- le plan d'aménagement n'a pas été établi par le gestionnaire lui-même et celui-ci ne peut s'identifier à lui;
- les exécutants sur le terrain n'ont pas la formation et les informations nécessaires; le garde forestier ne poursuit pas le même but que l'inspecteur; le bûcheron et le débardeur ne sont qu'abatteur et transporteur. La remarque terrible de jeunes forestiers-bûcherons à la fin d'un martelage illustre bien le manque de coordination hiérarchique: «Attendez seulement lorsque

le bûcheron et le débardeur auront passé par là, vos belles intentions seront réduites à néant et il faudra planter!»

— les moyens financiers du propriétaire sont limités et surtout répartis selon des coutumes trop bien établies;

— la nature vient souvent corriger ou contrecarrer les complexes peu ou mal traités et les belles intentions du gestionnaire.

Le manque de doctrine des méthodes du traitement sylvicultural a pour conséquence des peuplements du genre:

— Vieille futaie serrée, trop ombragée et trop âgée pour pouvoir se rajeunir naturellement. «Le peuplement va nous filer entre les doigts». Une intervention chirurgicale va s'imposer si le vent ne vient à la rescousse (j'allais dire au secours).

— Vieille futaie très éclaircie où un sous-étage donne l'impression d'une forêt traitée en coupe d'abri, mais où malheureusement le sous-étage n'est autre que le peuplement auxiliaire sans avenir. Ici trop souvent, l'éclaircie est poursuivie jusqu'à épuisement du peuplement principal. Le futur peuplement d'origine hasardeuse et qualitativement médiocre:

— sera intégré dans la planification sylvicole,

— sera rajeuni à son tour par l'intermédiaire de soins culturaux ou

— sera rasé et replanté, ce qui occasionne dans les deux derniers cas un retard conséquent dans la production de bois de qualité.

— Vieille futaie très éclaircie sans peuplement auxiliaire mais envahie par la mauvaise herbe et les ronces. Ce genre de peuplement tire souvent son origine d'une éclaircie systématique par le bas avec pour éclaircie finale, une mise en lumière des beaux sujets.

— Vieille futaie en voie de rajeunissement par de généreuses «coupes progressives» par bandes et à côté, les jeunes plantations de 15 à 20 ans qui ne se souviennent que du fauchage intensif subi durant leur jeune âge et qui ploient actuellement sous la concurrence et les effets de la neige.

Pour broser un tableau complet, il faudrait encore parler du genre, du degré et de la forme du mélange des essences prévus au départ et du résultat obtenu.

Le manque de doctrine des méthodes du traitement sylvicultural a pour conséquence des pertes financières élevées mais difficiles à chiffrer.

— Pertes de production dues à l'introduction trop tardive du rajeunissement dans des vieux peuplements dépérissants qui, eux-mêmes, perdent chaque jour de leur valeur.

— Pertes de production dues à l'intégration de peuplements hasardeux à la production.

- Pertes dues aux changements des buts au cours du traitement.
- Pertes dues aux interventions «courageuses» tardives lorsque l'on repart à zéro.
- Pertes dues au manque de traitement ayant comme conséquence la perte de fourrés et de perchis de valeur.

Avantages et désavantages d'une doctrine des méthodes du traitement sylvicultural

Les «doctrines» différentes n'ont pas manqué en Suisse depuis que le service forestier existe:

- à l'époque de Kasthofer, la culture forestière à l'instar de l'agriculture fut propagée,
- à l'époque de Biolley, le jardinage fut prôné,
- à l'époque du Professeur A. W. Schädelin, l'éclaircie sélective par le haut fut propagée,
- et enfin à notre époque, le Professeur Dr. H. Leibundgut propage une sylviculture naturelle au moyen de la coupe progressive par groupes et de la forêt jardinée.

Les avantages d'une doctrine des méthodes du traitement sylvicultural sont:

- Une ligne directrice permettant d'atteindre les buts sylvicoles fixés.
- Une coordination des efforts à tous les échelons de la hiérarchie forestière.
- Une analyse et une critique de la doctrine appliquée.

Les désavantages eux sont nombreux:

- Doctrine mal adaptée aux problèmes à résoudre ou appliquée à tort et à travers.
- Mode soumise au changement.
- Impossibilité de contrôler à court terme la doctrine appliquée.

Quelques conséquences de l'application des différentes doctrines:

- La culture de l'épicéa prônée au siècle dernier livre une bonne part des finances nécessaires à nos propriétaires forestiers et en même temps leur fait courir de gros risques.
- Le jardinage appliqué avec beaucoup de succès dans les régions de montagne où règnent l'épicéa, le sapin et le hêtre, a, par une application inconsidérée dans les zones mélangées, conduit à un désordre sans pareil.

— La coupe progressive par groupes a, par une interprétation simplificatrice, réintroduit la coupe rase par bandes. Le souci de l'ordre spatial et de la «comptabilité par surfaces» en est peut-être la cause.

Etant des hommes actifs, la plupart des forestiers sont à la recherche d'une méthode de traitement adaptée à leurs problèmes locaux et l'on assiste à une multitude d'essais plus ou moins heureux. L'échange des expériences positives et négatives n'est pas suffisant.

Il serait donc très utile, voire nécessaire que les inspections cantonales, en collaboration avec les inspecteurs d'arrondissement et peut-être avec des spécialistes de la matière, s'interrogent sur la doctrine des méthodes du traitement sylvicultural à appliquer dans les différentes régions de leur territoire.

Quelques exemples existent déjà: l'Oberland bernois, grâce à l'impulsion du Conservateur, le Dr. Kuoch, s'est établi une ligne de conduite pour l'introduction du rajeunissement et des soins culturaux en forêt de montagne.

Un exemple tacite: celui des 3 arrondissements des montagnes neuchâtelaise et l'Emmental où l'on pratique le jardinage avec conviction depuis de longues années, etc.

Zusammenfassung

über die Notwendigkeit praktischer waldbaulicher Richtlinien auf kantonaler Ebene

Die forstlichen Gesetze, Erlasse usw., sind meistens einschränkende Vorschriften, die sich sehr wenig mit der waldbaulichen Behandlung der Wälder befassen. Die Forstbeamten verfügen über eine sehr grosse Handlungsfreiheit. Diese Tatsache ist sehr erfreulich, aber sie führt zu einer grossen Anzahl von individuellen waldbaulichen Versuchen. Die Erfolge oder Misserfolge werden meist nicht verwertet, so dass dieser Zustand andauert. Mittels einer regionalen oder kantonalen waldbaulichen Doktrin könnten wertvolle Ergebnisse besser verbreitet werden. Dieses Vorgehen würde dazu führen, dass die «Zufallsbestände» und die vielen versteckten Verluste durch waldbaulich geplante Bestände und finanzielle Erfolge ersetzt würden.

Grosse Waldbauer haben die Grundlagen für einwandfreie waldbauliche Doktrinen geschaffen, man sollte sie nur konsequenter anwenden.

Einige Regionen, Berner Oberland, Neuenburger Jura, Emmental, usw., haben dieses Problem angepackt und verfügen bereits über wertvolle Ergebnisse, die zu praktischen waldbaulichen Richtlinien führen.